

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	28 (1956)
Heft:	1
Artikel:	Le logement pour femmes seules : problème social no 2
Autor:	Berthoud, Ant.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-124490

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE LOGEMENT POUR FEMMES SEULES: PROBLÈME SOCIAL N° 2

On a placé au premier rang des préoccupations sociales de notre temps le problème du *logement familial*.

On peut à juste titre faire figurer au second rang celui du *logement pour femmes seules*, avec ou sans enfants (femmes qui travaillent), puis en troisième lieu celui des *personnes âgées*, car nous avons là trois aspects d'une même question.

Dans leur grande majorité, les familles ayant plusieurs enfants sont économiquement défavorisées et éprouvent de multiples difficultés à se loger ; les femmes seules qui travaillent sont la plupart du temps de modestes salariées ; et les personnes âgées, qu'il s'agisse par exemple de petits retraités ou de bénéficiaires de l'A.V.S., n'ont souvent d'autre solution à adopter que l'*asile*, faute de logis adaptés à leurs maigres ressources.

Nous dirons donc : le logement pour femmes seules est le problème social N° 2 de notre époque.

Il y a vingt ans...

La question du logement pour personnes seules à revenus modestes préoccupe depuis fort longtemps tous ceux que leur activité met en rapport avec les « économiquement faibles » : assistantes sociales, infirmières, organes d'assistance sont les confidents des difficultés qu'èprouvent, dans ce domaine, leurs usagers.

Bien avant que nous connaissons le crise du logement, soit il y a plus de vingt ans, les responsables du travail social se préoccupaient déjà de ce problème sous un angle particulier : leurs collaboratrices, qui vivaient dans des conditions d'existence en général dérisoires, auraient été heureuses d'habiter un immeuble où de petits appartements bon marché leur aurait facilité une vie indépendante, sans trop grever leurs budgets bien limités.

Depuis lors, l'idée était dans l'air, et le Service social de Lausanne la garda toujours en bon rang dans ses préoccupations. En ce qui concerne les travailleuses sociales, la question « logement » devenait moins aiguë du fait que leur statut professionnel s'était, d'une manière générale, nettement amélioré. Mais il se révélait que, pour d'autres catégories de femmes seules, la question du logement était et resterait, longtemps encore, cruciale.

Femme seule

Mais, au fait, qu'entend-on par « femme seule » ?

Célibataire, veuve, divorcée ou abandonnée, la femme seule est celle qui doit assurer elle-même toutes les responsabilités de sa vie, ce qui impliquera, dans bien des cas, la charge d'enfants à élever, ou de parents âgés à aider.

Toutefois, même sans charges de famille, la femme seule qui travaille est souvent à la merci d'une période de chômage, d'une maladie ou d'un accident, des « mois creux » pendant lesquels ses clientes sont parties en vacances, de mille aléas prompts à déséquilibrer une situation financière peu stable.

L'enquête révèle

Des enquêtes par sondage ont été faites par des élèves de l'Ecole d'études sociales de Genève, à plusieurs années de distance. L'une fut menée, à Lausanne même, par M.-L. Lude, auprès d'une centaine de jeunes filles et femmes représentant différents milieux, qui avaient été signalées soit par leurs chefs de bureau, de magasin ou d'atelier, soit par des groupements tels que Jeunes Commerçants, Unions chrétiennes, etc.

Plus des trois quarts des personnes interrogées avaient moins de 50 ans. La moitié touchait un salaire inférieur à 250 fr. par mois – c'était en 1944 – et parmi les mieux rémunérées, sept avaient de lourdes charges de famille. Quarante-neuf avaient déjà un logement indépendant, vingt-trois une chambre, les autres étant soit dans leur famille, soit en pension.

Conditions de vie déplorables

Ce logement indépendant, cette chambre, n'étaient bien souvent formés que de pièces aménagées dans les combles, glaciales en hiver et étouffantes en été, sans soleil, sans eau courante, la plupart sans chauffage.

Désir d'un véritable « chez soi »

Parmi les personnes interrogées, les avis étaient quasi unanimes en faveur de logements simples, mais où il soit possible d'aménager un « chez soi », de secouer le joug de la logeuse indiscrète ou avare, qui mesure l'eau chaude au compte-gouttes, rationne le gaz ou l'électricité si elle consent à mettre sa cuisine à disposition. Un chez soi qui permette de recevoir ses visites, de se détendre, d'éviter enfin tous les inconvénients et frottements qui peuvent résulter d'une association sans aucune base commune.

Nous relevons quelques-uns des désirs exprimés :

Huitante-quatre voudraient un appartement de une pièce et cuisine ou cuisinette, demi-bain ou bain. La salle de bains commune, par étage – par exemple – est peu prisée. La formule suisse alémanique de la cuisine commune pour tout un immeuble, chacune y disposant d'un placard personnel, ne rencontre pas d'adhésion chez nous.

Plus de la moitié aimeraient bénéficier de dépendances (cave ou grenier).

Comme il s'agissait de femmes sans enfant, la buanderie n'a pas paru indispensable, chacune ayant la faculté de faire ses petits savonnages chez elle, et toutes disposant de peu de temps en dehors de leur travail.

Pour un logis chauffé? Oui

Quant au chauffage, huitante-trois se déclarent en faveur d'un système général, qui les libère de ce souci et leur permette, rentrant du travail, de trouver un logis agréablement tempéré.

Accessoires

La moitié encore jouirait volontiers d'un balcon, si le loyer n'en était pas augmenté.

Quant à la situation de l'immeuble, c'est le centre qui est souhaité par la majorité, plutôt que la périphérie, les déplacements représentant une perte de temps ou des frais supplémentaires de transport.

Solutions étrangères et suisses

En Suède, c'est en 1935 déjà que se construit la première maison collective pour célibataires et jeunes ménages dont les deux conjoints travaillent. Ces immeubles vont se multiplier. La formule en est intéressante : outre les pièces habitables, les appartements ont un hall, une salle de bains, toilettes, une cuisine ou un laboratoire avec gaz, électricité, évier inoxydable, placards nombreux, quelquefois frigo, dévaloir placé dans la cage de l'escalier, eau chaude et chauffage central. Une aide de maison est généralement à disposition des locataires pour l'entretien des logements, et un restaurant est ouvert dans l'immeuble.

Autre formule : une fabrique suédoise a construit pour son personnel féminin célibataire des petites maisons de six appartements d'une pièce (25 m²), meublés, avec une salle de bains commune, et des locaux collectifs tels que chambre à repasser et de couture, local pour bicyclettes et skis. Chaque appartement a sa propre cave-garde-manger. Les loyers en sont très modestes.

Nous citions pour mémoire les réalisations d'un genre particulier tels que le Palais de la femme, à Paris, ou le Foyer de la femme, à Genève.

Suivons d'un peu plus près ce qui s'est fait en Suisse alémanique dans ce domaine, notamment à Zurich, à Berne et à Bâle.

Nous trouvons à Zurich, par exemple, plusieurs immeubles pour femmes seules, comprenant soit une pièce et cuisine avec réchaud électrique, soit deux pièces et cuisine avec cuisinière électrique, vestibule, salle de bains, armoire et placards. Quelques appartements sans salle de bains ont un lavabo avec eau courante, en général un boîtier de 75 litres. Balcon ou jardinet, grenier, cave, chambre à lessive, casier à lait complètent cet équipement. En général un couple fait l'office de concierges. Un appareil téléphonique commun est à la disposition des locataires.

Dans certains immeubles, la concierge ou l'une des locataires dont c'est le métier se charge de l'entretien du linge pour toutes celles qui le désirent.

A Berne, des immeubles du même genre ont été construits, une partie des appartements étant destinés aux employées de la Confédération, du canton et de la commune.

A Bâle, dans un immeuble réservé aux femmes de condition modeste, la gérante s'occupe de la surveillance générale ; elle prête secours aux locataires malades

en cas de besoin et assure le service des repas si on le désire. Les personnes qui se proposent de manger dans l'immeuble doivent s'inscrire la veille ; elles peuvent consommer leur repas dans une salle à manger commune ou chez elles. Chaque appartement est relié par téléphone à un appareil central dont le service est assuré par la gérante.

On trouve aussi, dans certains immeubles, un salon où chacun peut recevoir ses visites, et qui permet à l'occasion une vie communautaire pour celles qui se sentirraient trop isolées.

La question du restaurant dans la maison, qui s'est posée à maintes reprises, est délicate. En effet, les expériences suédoises ont prouvé qu'il fallait au moins deux cents appartements pour qu'un restaurant soit rentable. C'est dire que, si la clientèle d'un quartier ou d'un groupe d'immeubles ne peut être assurée, l'entreprise est hasardeuse.

Pour conclure

L'enquête faite met bien en évidence l'importance du problème du logement pour la femme seule qui travaille.

La Suisse romande peut s'inspirer dans ce domaine des expériences faites en Suisse alémanique et qui sont probantes.

Il faut, aujourd'hui, que les sociétés coopératives et les constructeurs d'immeubles à caractère social tiennent compte de cette catégorie de personnes ; ils répondront à un réel besoin.

Nous sommes particulièrement heureux de saluer ici, dans les pages qui suivent, l'initiative qui prend corps actuellement à Lausanne, sur un chantier situé à l'angle du chemin du Vieux-Moulin et de la rue de la Borde : *l'Habitation féminine.*

Ant. Berthoud.

L'HABITATION FÉMININE

Société coopérative

Appel à la solidarité féminine

« Actuellement les femmes qui sont obligées de gagner leur vie sont de plus en plus nombreuses. Beaucoup d'entre elles ont un gain insuffisant et incertain. Qu'elle soit veuve, divorcée ou célibataire, la femme qui doit vivre seule, et plus encore celle qui élève un enfant, découvre que la lutte pour la vie est une cruelle réalité. Parmi les difficultés qui l'attendent, celle du logement est au premier plan. Les petits appartements sont introuvables à des prix abordables. Aussi l'*Habitation féminine*, Société coopérative d'habitation, se propose de mettre à disposition des femmes seules avec ou sans enfant, des appartements d'une ou deux pièces à loyer modeste.

» Fondée et soutenue par toutes les associations féminines du canton, notre société bénéficie de l'appui des pouvoirs publics qui garantiront la construction à 90 %. Pour pouvoir commencer à bâtir, il nous suffit donc de constituer au plus tôt un capital de départ de 50 000 fr. par la souscription de 500 parts sociales de 100 fr.

» Nous prévoyons comme première réalisation, à Lausanne, un immeuble locatif d'une quarantaine de loge-

ments de une ou deux pièces. Les fondateurs souhaitent recevoir les moyens de construire par la suite d'autres maisons dans divers quartiers de la capitale et dans différentes villes du canton. Leur grand espoir est aussi d'aménager, à côté des appartements, une garderie d'enfants qui assure aux petits tous les soins nécessaires pendant la journée, et permette aux mères qui travaillent de les retrouver chaque soir... »

Tel était l'appel que lançaient, en octobre 1954, au nom de cette société coopérative nouvellement constituée, la présidente, M^{me} I. Krayenbuhl-Gubser, et la secrétaire, M^{me} B. Pelichet.

Une entreprise hardie

Au même moment, la société avait déjà un terrain à disposition, avec promesse de la Municipalité d'en rembourser le prix, et situé angle rue du Vieux-Moulin—rue de la Borde, soit à dix minutes à peine de la place du Tunnel—Riponne ; un architecte, M. Béboux, préparait les plans de la construction projetée. L'Etat était prêt à garantir l'hypothèque en premier rang, soit 90 % des dépenses, moins le terrain. Des parts sociales étaient